

atmoVIT combi / turboVIT combi

**BE/LU:**

VKC BE 254/1-5 - 120

VKC BE 324/1-5 - 120

VKC BE 255/1-5 - 120

VKC BE 325/1-5 - 120

FR:

VKC FR 254/1-5 - 120

VKC FR 324/1-5 - 120

VKC FR 255/1-5 - 120

VKC FR 325/1-5 - 120

Pour l'utilisateur

atmoVIT combi / turboVIT combi

Chaudière sol gaz

BE/LU:

VKC BE 254/1-120

VKC BE 324/1-120

VKC BE 255/1-120

VKC BE 325/1-120

FR:

VKC FR 250/1-120

VKC FR 320/1-120

VKC FR 255/1-120

VKC FR 325/1-120

	Page		
1 Caractéristiques de l'appareil	2	5 Elimination des anomalies	11
1.1 Utilisation	2	5.1 La chaudière ne fonctionne pas	11
1.2 Description de l'appareil	2	5.2 Dysfonctionnements au cours du fonctionnement du chauffage	11
2 Consignes à propos de la documentation de l'appareil	3	5.2.1 Message d'erreur F.28 ou F.29	11
2.1 Symboles utilisés	3	5.2.2 Message d'erreur F.20	12
2.2 Documents applicables	3	5.2.3 Message d'erreur F.36	12
2.3 Carte de garantie	3	6 Entretien et maintenance	13
2.4 Plaque signalétique	3	6.1 Entretien	13
2.5 Marquage CE	3	6.2 Inspection / Maintenance	13
3 Consignes de sécurité		6.3 Affichage d'un besoin de maintenance	13
3.1 Obligations de l'utilisateur	4	6.4 Contrôle de la pression de remplissage de l'installation	13
3.2 Utilisation conforme aux prescriptions	4	6.5 Remplissage de l'appareil / l'installation de chauffage	13
3.3 Exigences envers le lieu d'installation	4	6.6 Travaux de mesure et de contrôle effectués par le ramoneur	14
3.3.1 Modifications dans l'environnement de l'appareil de chauffage	4	7 Garantie d'usine	15
3.3.2 Matières explosives et légèrement inflammables	4	1 Caractéristiques de l'appareil	
3.3.3 Protection contre la corrosion	4	Vous avez acquis un produit de qualité de la société Vaillant. Votre chaudière au gaz atmoVIT - turboVIT combi vous sera longtemps utile si vous lui apportez l'entretien et la maintenance nécessaire.	
3.4 Consignes particulières	4	1.1 Utilisation	
3.4.1 Groupe électrogène de secours	4	Votre chaudière au gaz atmoVIT - turboVIT combi sert au chauffage de locaux commerciaux ou d'habitation via une installation de chauffage central d'eau chaude sanitaire. Pour la préparation d'eau chaude sanitaire, un préparateur est intégré à votre chaudière.	
3.4.2 Défauts d'étanchéité	4	Pour un réglage confortable de la fonction de chauffage et d'eau chaude de votre chaudière, différents appareils de régulation sont disponibles parmi les accessoires Vaillant.	
3.5 Comportement en cas d'urgence	5	1.2 Description de l'appareil	
3.5.1 Odeur de gaz	5	Pour les travaux de maintenance et de service effectués par une entreprise spécialisée, votre chaudière est équipée d'un système numérique d'informations et d'analyse (système DIA).	
3.6 Protection contre le gel	5	L'affichage d'état vous fournit des informations sur l'état du fonctionnement de votre chaudière. L'affichage de codes de diagnostic et d'erreur permet au technicien spécialisé de chercher rapidement la panne en cas de dysfonctionnement.	
4 Utilisation	6		
4.1 Contrôle avant la mise en service	6		
4.1.1 Ouverture des dispositifs d'arrêt	6		
4.1.2 Contrôle de la pression de remplissage de l'installation	6		
4.2 Aperçu du panneau de commande	6		
4.2.1 Éléments de commande	6		
4.2.2 Système numérique d'informations et d'analyse (système DIA)	7		
4.3 Allumage et arrêt de la chaudière	7		
4.4 Réglages pour la préparation d'eau chaude sanitaire	8		
4.5 Réglages pour le fonctionnement du chauffage	8		
4.5.1 Réglage de la température départ via l'appareil de régulation	8		
4.5.2 Réglage de la température départ sur la chaudière ..	9		
4.5.3 Arrêt du fonctionnement du chauffage (mode été)	9		
4.6 Réglage du régulateur de température ambiante ou du régulateur commandé par les conditions atmosphériques	9		
4.7 Affichages d'état (pour les travaux de maintenance et de service par l'entreprise spécialisée)	10		

2 Consignes à propos de la documentation de l'appareil

2.1 Symboles utilisés

Respectez les consignes de sécurité mentionnées dans cette notice lors du fonctionnement de votre chaudière!

Les symboles utilisés dans le texte sont expliqués ci-dessous:

 **Danger!**
Danger immédiat pour la santé et la vie de l'utilisateur!

 **Danger!**
Situation potentiellement dangereuse pour le produit et l'environnement!

 **Ce symbole caractérise les remarques importantes.**

- Ce symbole indique une activité nécessaire.

Nous n'assumons aucune responsabilité pour des dommages qui pourraient résulter de l'inobservation de la présente notice!

2.2 Documents applicables

Pour l'utilisateur de l'installation:

1 notice d'utilisation	Nr. 834845
1 notice d'utilisation abrégée	
Collée dans le recouvrement du tableau de commande	
1 carte de garantie spécifique au pays	

Pour le technicien spécialisé:

1 notice d'installation et de maintenance	
BE: atmoVIT combi	Nr. 834959
turboVIT combi	Nr. 834960
FR: atmoVIT combi	Nr. 834961
turboVIT combi	Nr. 834962

2.3 Carte de garantie

Les conditions de garantie valables se trouvent sur la carte de garantie fournie et dans le chapitre 7.

2.4 Plaque signalétique

La plaque signalétique est fixée au dos du coffret de commande.

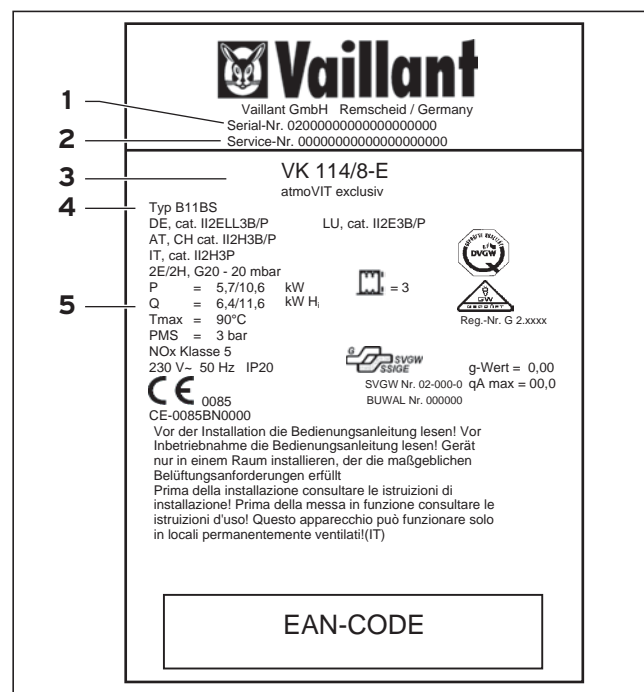


Fig. 2.1 Plaque signalétique (exemple)

La plaque signalétique comprend les informations suivantes:

- 1 numéro de fabrication
- 2 chiffres caractéristiques pour le SAV
- 3 désignation du type
- 4 désignation de l'homologation du type
- 5 caractéristiques techniques

2.5 Marquage CE

Le marquage CE indique que les appareils satisfont aux exigences de base des directives suivantes conformément aux caractéristiques du modèle:

- directive sur les appareils de gaz (directive 90/396/CEE du Conseil)
- directive sur la compatibilité électromagnétique (directive 89/336/CEE du Conseil)
- directive basse-tension (directive 73/23/CEE du Conseil)

Les appareils satisfont aux exigences de base de la directive concernant les exigences de rendement (directive 92/42/CEE du Conseil) en tant que chaudières à basse température.

3 Consignes de sécurité

3 Consignes de sécurité

3.1 Obligations de l'utilisateur

Afin de pouvoir utiliser de manière optimale tous les avantages de votre chaudière, lisez cette notice d'utilisation avec soin avant d'utiliser la chaudière.

Pour votre propre sécurité, l'implantation et le réglage de votre appareil ne peuvent être effectués que par une entreprise spécialisée agréée.

Celle-ci est également responsable pour les inspections/les maintenances, les réparations et les remises en état de l'appareil.

Respectez en particulier les points suivants pour obtenir un fonctionnement durable et sûr:

- Faites effectuer une fois par an une inspection / maintenance de votre appareil par une entreprise spécialisée agréée.
- Maintenez dégagées les orifices d'air frais dans les parois ou les portes.
- Contrôlez régulièrement la pression de remplissage de votre installation de chauffage (voir 4.1.2).

3.2 Utilisation conforme aux prescriptions

Votre chaudière à gaz atmoVIT/turboVIT combi Vaillant est prévue comme générateur de chaleur pour des installations de chauffage central fermées et ouvertes d'eau chaude sanitaire et la production d'eau chaude sanitaire.

N'utilisez pas votre chaudière à gaz pour d'autres buts que ceux décrits ici.

Votre chaudière à gaz Vaillant est une chaudière à basse température conçue conformément aux réglementations existantes sur les installations de chauffage.

Une chaudière défectueuse (par ex. chaudière endommagée suite à des dommages dus au transport) ne doit pas être mise en fonctionnement. Les transformations et modifications volontaires sur la chaudière à gaz ne sont pas autorisées et rendent la garantie caduque.

 **Remarque!**
Gardez cette notice d'utilisation pour une utilisation future.

3.3 Exigences envers le lieu d'installation

3.3.1 Modifications dans l'environnement de l'appareil de chauffage

Aucune modification ne doit être effectuée sur les éléments suivants:

- sur l'appareil de chauffage,
- sur les conduits de gaz, d'air frais, d'eau et de courant,
- sur la conduite des gaz brûlés,
- sur la soupape de sécurité et sur la conduite d'écoulement de l'eau de chauffage,
- sur les éléments de construction qui peuvent avoir une influence sur la sécurité du fonctionnement de l'appareil.

3.3.2 Matières explosives et légèrement inflammables

N'utilisez pas ou ne stockez pas de matières explosives ou légèrement inflammables (par ex. essence, papier, peintures) dans le local d'implantation de l'appareil.

3.3.3 Protection contre la corrosion

N'utilisez pas d'aérosol, de nettoyant chloré, de solvant, de peinture, de colle, etc. à proximité de l'appareil. Ces matières peuvent entraîner dans des conditions non favorables de la corrosion - même dans l'installation des gaz brûlés.

3.4 Consignes particulières

3.4.1 Groupe électrogène de secours

Votre installateur a raccordé votre appareil de chauffage lors de l'installation au secteur.

Si vous voulez faire fonctionner l'appareil en cas de panne de secteur avec un groupe électrogène de secours, les valeurs techniques de ce dernier (fréquence, tension, mise à la terre) doivent correspondre à celles du secteur et sa consommation doit être au minimum égale à celle de votre appareil. Demandez conseil à votre installateur.

3.4.2 Défauts d'étanchéité

En cas de défauts d'étanchéité dans le circuit des tuyaux entre le ballon d'ECS et les prises d'eau, il est nécessaire de fermer la soupape d'arrêt sur le groupe de sécurité et de faire réparer les défauts d'étanchéité par votre installateur agréé.

3.5 Comportement en cas d'urgence

3.5.1 Odeur de gaz

En cas d'odeur de gaz, comportez-vous de la manière suivante:

- N'allumez pas ni n'éteignez de lumière et n'appuyez pas sur un autre interrupteur électrique. N'utilisez pas de téléphone, de téléphone cellulaire ou portable dans la zone dangereuse. N'utilisez pas de flamme nue (par ex. briquet, allumette). Ne fumez pas.
- Fermez le robinet d'arrêt du gaz (1) sur la console de raccord et le robinet d'arrêt principal de la conduite de gaz.
- Ouvrez les portes et les fenêtres.
- Avertissez vos colocataires et quittez la maison.
- Informez-en l'entreprise distributrice de gaz (GdF en France) ou une entreprise spécialisée agréée.

3.6 Protection contre le gel

Assurez-vous de laisser votre installation de chauffage en fonctionnement et de tempérer suffisamment les pièces lorsque vous êtes absents durant une période de gel.



Attention!

La protection contre le gel et les dispositifs de surveillance ne sont actifs que lorsque l'interrupteur principal de la chaudière se trouve sur «I» et que cette dernière n'est pas coupée du secteur.

Il est interdit d'ajouter de l'antigel à l'eau de chauffage. L'antigel entraîne des dommages sur les joints et les membranes ainsi qu'une augmentation du niveau sonore du fonctionnement. Nous n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne les éventuels dommages résultant de telles modifications.

Votre appareil est équipé d'une fonction de protection contre le gel : si la température de départ du chauffage devient inférieure à 5° C lorsque **l'interrupteur principal est allumé**, l'appareil se met en marche et réchauffe le circuit de chauffage de la chaudière à 35° C environ.

Une alternative pour protéger l'installation de chauffage et l'appareil contre le gel consiste à vider toute l'installation. Il est nécessaire de s'assurer d'avoir complètement vidé l'installation et l'appareil. Demandez conseil à votre installateur.

4 Utilisation

4 Utilisation

4.1 Contrôle avant la mise en service

4.1.1 Ouverture des dispositifs d'arrêt

Remarque!
Tous les dispositifs d'arrêt ne sont pas fournis avec votre appareil. Ils sont installés ensuite par votre installateur.

- Ouvrez le robinet d'arrêt de gaz en appuyant dessus puis en le tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre jusqu'à la butée.
 - Contrôlez si les robinets de maintenance sont ouverts dans les conduites départ et retour.
- Consultez votre technicien spécialisé à propos du lieu d'installation des dispositifs d'arrêt correspondants.

4.1.2 Contrôle de la pression de remplissage de l'installation

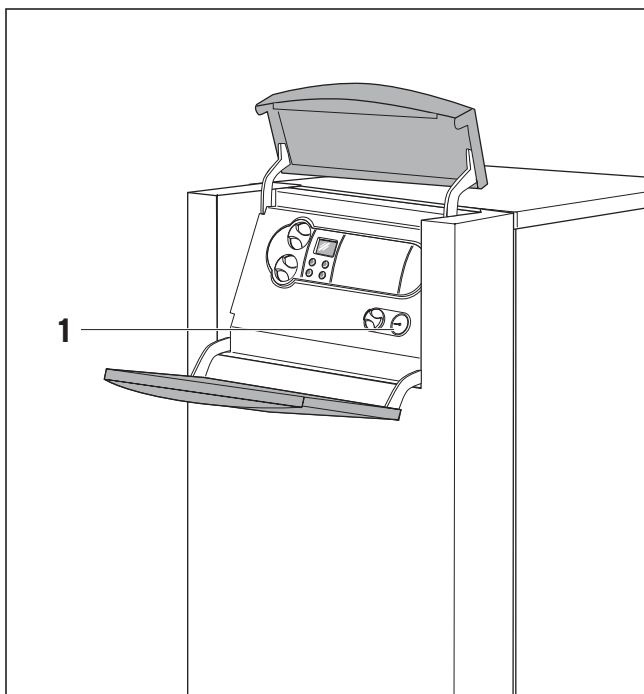


Fig. 4.1 Contrôle de la pression de remplissage de

- Contrôlez avant chaque remise en service si la pression de remplissage de l'installation de chauffage se trouve entre 0,75 et 2,0 bars.
- Ajoutez de l'eau lorsque la pression est trop faible (voir chapitre 6.5).

4.2 Aperçu du panneau de commande

4.2.1 Éléments de commande

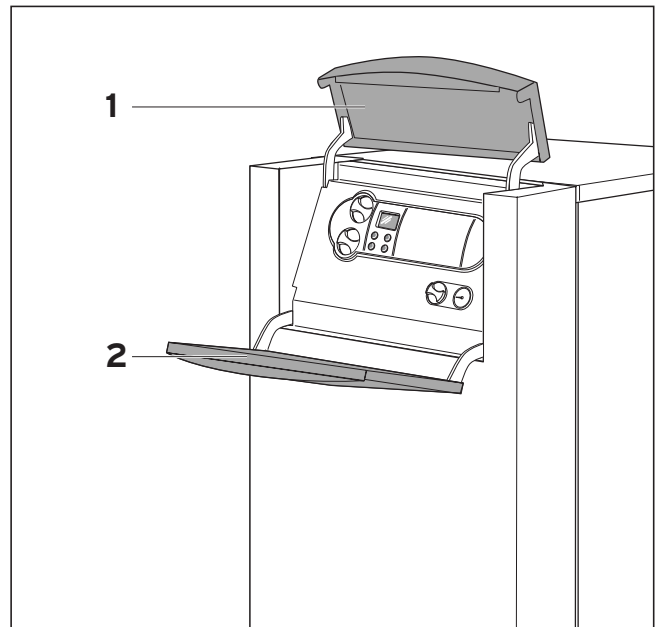


Fig. 4.2 Ouverture du recouvrement du tableau de commande

Rabattez vers le haut la partie supérieure (1) du recouvrement du tableau de commande et vers le bas la partie avant (2).

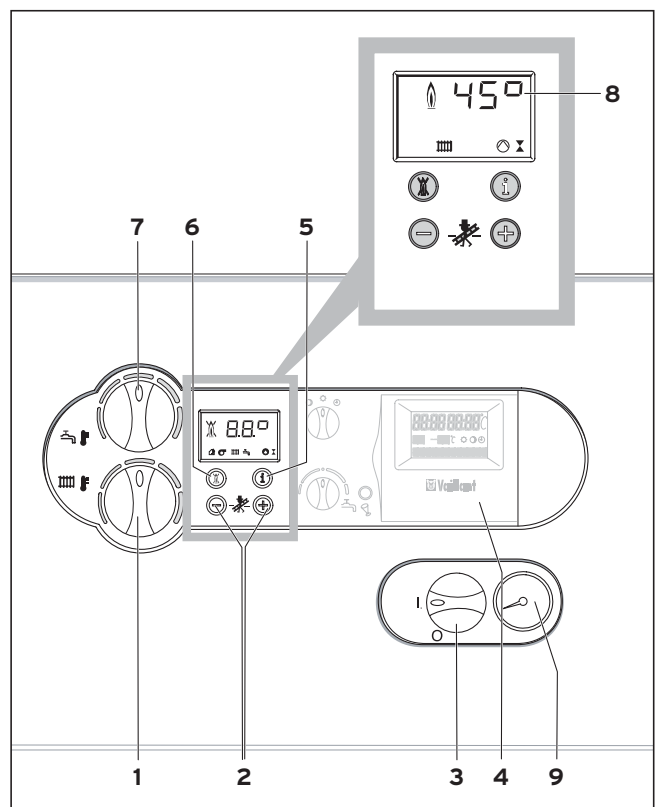


Fig. 4.3 Éléments de commande








Les éléments de commande désormais accessibles remplissent les fonctions suivantes:

- 1 bouton rotatif de réglage de la température de départ du chauffage
- 2 touches « + » et « - » de défilement avant et arrière de l'affichage des données de l'écran (pour l'installateur lors des réglages et de la recherche des pannes)
- 3 interrupteur principal pour allumer et éteindre l'appareil
- 4 régulateur incorporé (accessoires)
- 5 touche « i »: pour appeler des informations
- 6 touche « **Suppression des anomalies** »: pour réinitialiser certaines anomalies
- 7 bouton rotatif de réglage de la température du préparateur d'eau chaude sanitaire (avec un préparateur raccordé d'eau chaude sanitaire VIH)
- 8 Affichage de la température actuelle de départ du chauffage ou affichage d'un code d'erreur ou d'état
- 9 Manomètre

4.2.2 Système numérique d'informations et d'analyse (système DIA)

L'écran du système DIA indique toujours en fonctionnement normal de l'appareil la température actuelle de départ du chauffage. Si une panne survient, le code d'erreur correspondant remplace la température à l'écran.

En outre, l'écran affiche une série de symboles avec les significations suivantes:

-  Anomalie dans la conduite d'amenée d'air / d'évacuation des gaz brûlés
-  **activé en permanence:** fonctionnement du chauffage ou demande de chauffage
clignote: durée d'arrêt du brûleur activée
-  **activée en permanence:** Mode de fonctionnement charge du préparateur en Veille,
clignote: charge du préparateur en fonctionnement, brûleur activé
-  Pompe de chauffage en fonctionnement
-  La soupape du gaz est activée
-  Flamme sans croix:
Fonctionnement correct du brûleur
-  Flamme avec croix:
Anomalie au cours du fonctionnement du brûleur, l'appareil est éteint

4.3 Allumage et arrêt de la chaudière

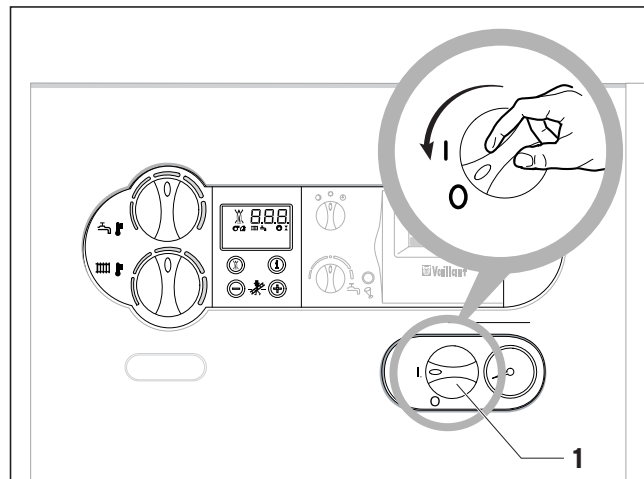


Fig. 4.4 Allumage et arrêt de la chaudière

Attention!
L'interrupteur principal ne peut être enclenché que lorsque l'installation de chauffage est remplie correctement avec de l'eau. En cas de non-respect, la pompe et l'échangeur thermique peuvent être endommagés.

L'interrupteur principal (1) permet d'allumer et d'éteindre la chaudière.

I: «MARCHE»

O: «ARRÊT»

Lorsque la chaudière est allumée, l'affichage standard du système numérique d'information et d'analyse (système DIA) apparaît à l'écran.

Pour régler la chaudière en fonction de vos besoins, lisez les chapitres 4.4 et 4.5 décrivant les réglages possibles pour les fonctionnements de chauffage et de l'eau chaude sanitaire.

Pour arrêter complètement votre chaudière, positionnez l'interrupteur principal sur «O».

Attention!
La protection contre le gel et les dispositifs de surveillance ne sont actifs que lorsque l'interrupteur principal de l'appareil se trouve sur «I» et que cette dernière n'est pas coupée du secteur.

Afin de ne pas couper les dispositifs de sécurité, vous devez mettre en marche et arrêter votre appareil de chauffage via l'appareil de régulation (la notice d'utilisation contient les informations nécessaires à ce sujet).

Remarque!
En cas de mise hors service prolongée, vous devez également fermer le robinet d'arrêt du gaz et les soupapes d'arrêt. Respectez également les consignes de protection contre le gel.

4 Utilisation

4.4 Réglages pour la préparation d'eau chaude sanitaire

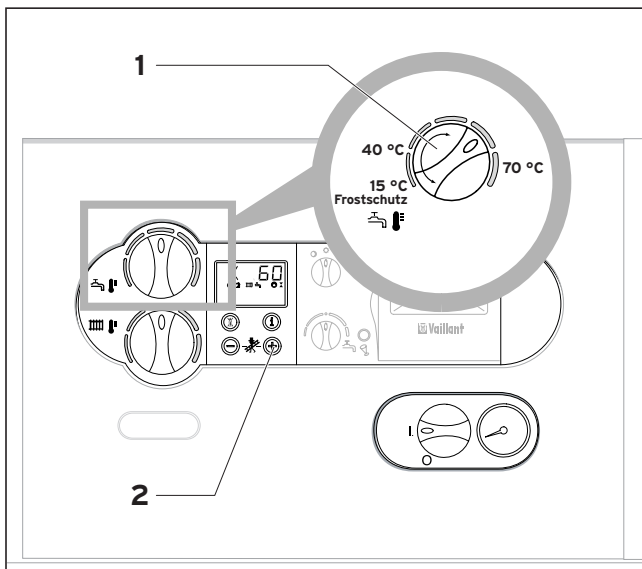


Fig. 4.5 Préparation d'eau chaude sanitaire

- Positionnez le bouton rotatif (1) de réglage de la température du préparateur à 40° C sur la température souhaitée.
- Cela correspond à:

- butée gauche (protection contre le gel)	15 °C
- butée droite (max.)	70 °C
- plus petite température d'eau chaude sanitaire (min.)	40 °C

Remarque!
Pour des raisons hygiéniques (par ex. protection contre la légionellose) et économiques, nous recommandons un réglage à 60° C.

Lors du réglage de la température souhaitée, la valeur théorique correspondante de l'eau chaude sanitaire est indiquée à l'écran du système DIA. Au bout de 5 secondes env., cet affichage disparaît et est remplacé par l'affichage par défaut (température actuelle de départ du chauffage, par ex. 45 ° C).

En appuyant sur la touche «+», vous pouvez afficher la température actuelle du préparateur.

Arrêt du fonctionnement du préparateur

Vous pouvez arrêter la charge du préparateur sans arrêter le fonctionnement du chauffage.

- Tournez pour cela le bouton rotatif (1) de réglage de la température de l'eau chaude sanitaire sur la butée de gauche.

Seule la fonction de protection contre le gel reste activée pour le préparateur.

4.5 Réglages pour le fonctionnement du chauffage

Conformément à la réglementation sur la protection calorifique avec économie d'énergie et sur la technique d'installation avec économie d'énergie dans les bâtiments (Energieeinsparverordnung-EnEV), votre installation de chauffage doit être équipée d'une régulation commandée par les conditions atmosphériques ou d'un régulateur de température ambiante.

Lorsque votre installation de chauffage est équipée d'une régulation commandée par les conditions atmosphériques ou d'un régulateur de température ambiante en mode analogique, réglez la température départ selon le chapitre 4.5.1.

Si aucun appareil de régulation externe n'est présent ou si un régulateur de température ambiante en fonctionnement à deux points est raccordé, réglez la température départ selon le chapitre 4.5.2. ein.

Remarque!
Vous obtenez des informations sur la régulation utilisée dans votre installation de chauffage par votre technicien spécialisé.

4.5.1 Réglage de la température départ via l'appareil de régulation

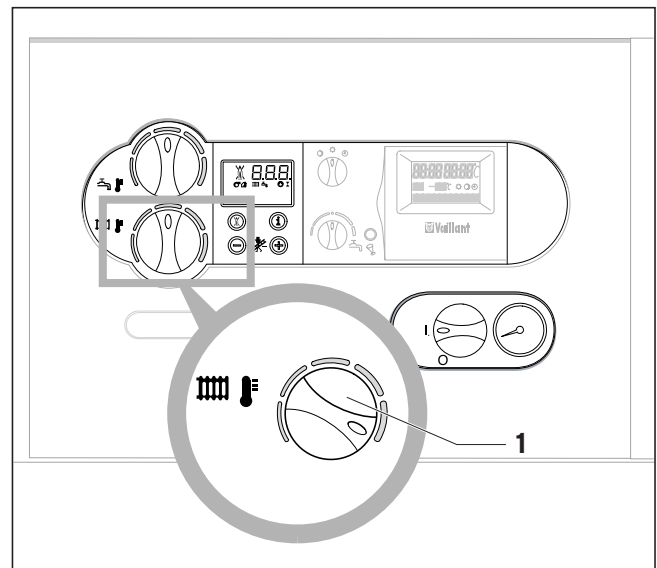


Fig. 4.6 Réglage de la température départ via un appareil de régulation

La température départ est automatiquement réglée par l'appareil de régulation (la notice d'utilisation de l'appareil de régulation contient les informations nécessaires à ce sujet).

- Tournez le bouton rotatif (1) de réglage de la température départ du chauffage sur la butée droite.

4.5.2 Réglage de la température départ sur la chaudière

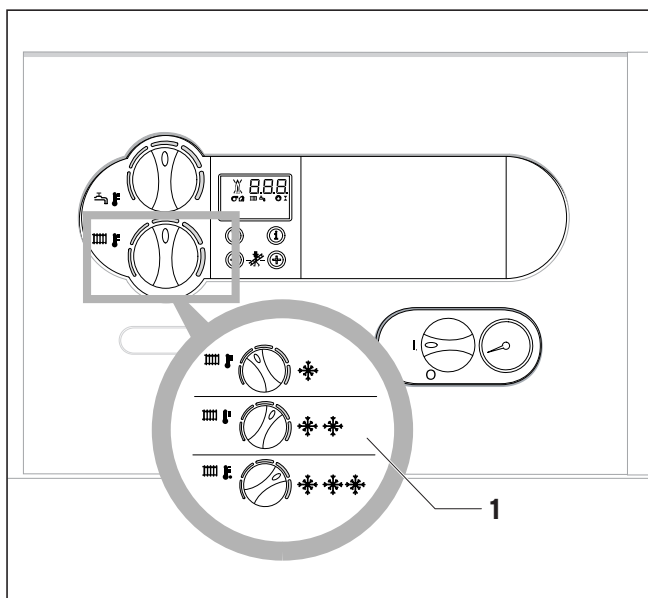


Fig. 4.7 Réglage de la température départ sur la chaudière

Nous recommandons les réglages suivants:

- **Position à gauche en demi-saison (mais pas jusque la butée): température extérieure env. 10 - 20° C**
- **Position centrale lorsqu'il fait modérément froid: température extérieure env. 0 - 10° C**
- **Position à droite lorsqu'il fait très froid: température extérieure < 0 °C**

Lors du réglage de la température, la valeur est indiquée à l'écran du système DIA. Au bout de 5 secondes env., cet affichage disparaît et est remplacé par l'affichage par défaut (température actuelle de départ du chauffage).

4.5.3 Arrêt du fonctionnement du chauffage (mode été)

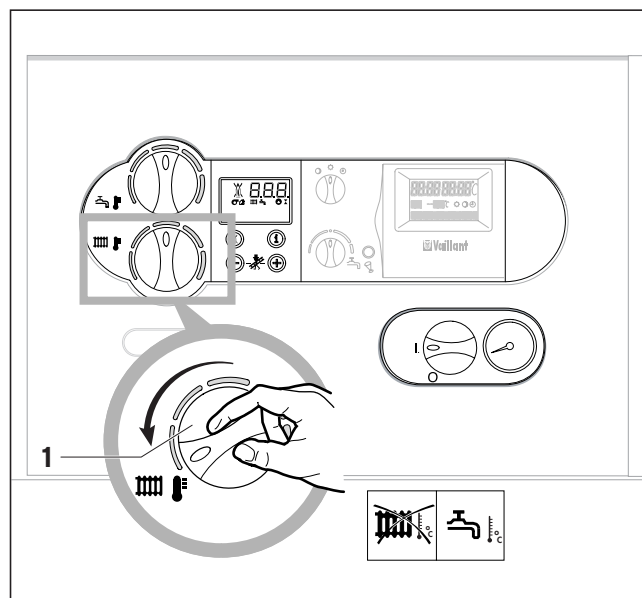


Fig. 4.8 Arrêt du fonctionnement du chauffage (mode été)

Vous pouvez arrêter en été le fonctionnement du chauffage en laissant fonctionner la préparation d'eau chaude sanitaire.

- Tournez pour cela le bouton rotatif (1) de réglage de la température de départ du chauffage sur la butée de gauche.

4.6 Réglage du régulateur de température ambiante ou du régulateur commandé par les conditions atmosphériques

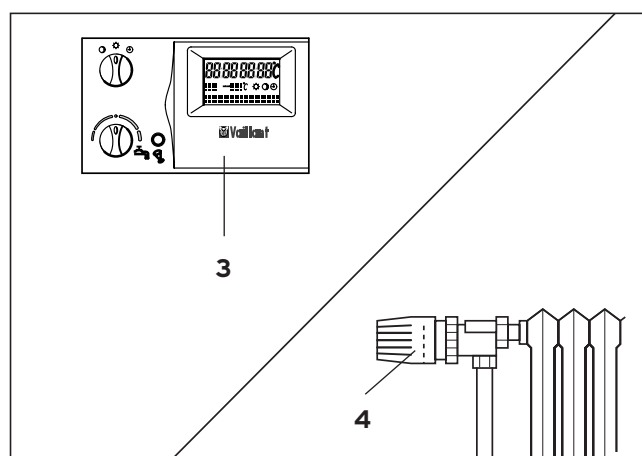


Fig. 4.9 Réglage du régulateur

- Réglez le régulateur de température ambiante (3, accessoires) ou la régulateur commandé par les conditions atmosphériques ainsi que les robinets thermostatiques des radiateurs (4, accessoires) en fonction des instructions correspondantes.

4 Utilisation

4.7 Affichages d'état (pour les travaux de maintenance et de service par l'entreprise spécialisée)

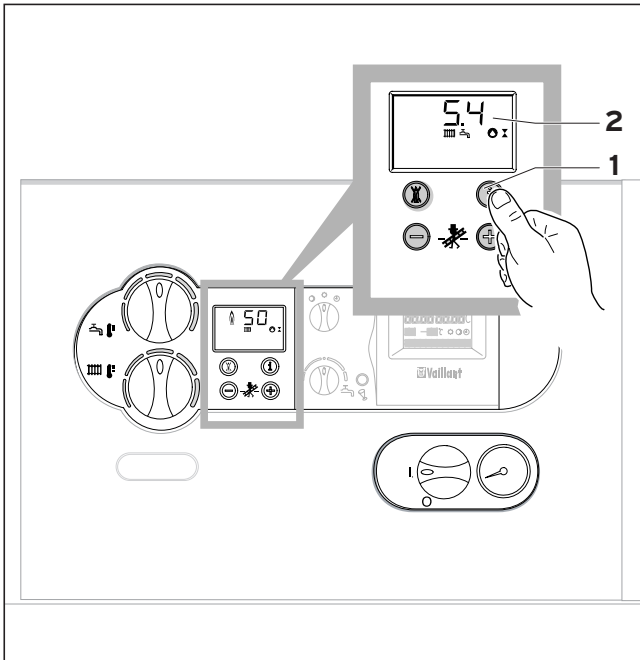


Fig. 4.10 Affichages d'état

L'affichage d'état vous fournit des informations sur l'état du fonctionnement de votre chaudière.

- L'affichage d'état est appelé en appuyant sur la touche «i» (1).

L'écran (2) indique le code d'état actuel de la chaudière (par ex. S. 4 = brûleur pour le chauffage central).

La signification des codes d'état peuvent être relevés dans le tableau 4.1.

Lorsque vous appuyez encore une fois sur la touche «i», l'affichage revient à l'affichage par défaut. Au cours d'une phase de commutation, par ex. après un redémarrage, lorsque la flamme ne s'allume pas dans le brûleur, le code d'état «S» s'affiche brièvement à l'écran. Si une panne survient, le code d'erreur correspondant remplace l'affichage d'état.

Affichage	Signification
Affichages lors du fonctionnement du chauffage	
S.00	Aucun besoin de chaleur
S.01	Démarrage du ventilateur (uniquement les appareils Turbo)
S.02	Chauffage départ pompe
S.03	Chauffage allumage
S.04	Chauffage brûleur activé
S.05	Temporisation des pompes d'eau et du ventilateur (uniquement les appareils Turbo)
S.07	Chauffage temporisation pompe
S.08	Arrêt du brûleur après le fonctionnement du chauffage
Affichages lors du fonctionnement du préparateur	
S.20	Fonctionnement cadencé du préparateur actif
S.21	Démarrage du ventilateur (uniquement les appareils Turbo)
S.23	Charge du préparateur allumage
S.24	Charge du préparateur brûleur activé
S.25	Temporisation des pompes d'eau et du ventilateur (uniquement les appareils Turbo)
S.27	Charge du préparateur temporisation pompe
S.28	Durée d'arrêt du brûleur après la charge du préparateur
Cas particuliers des messages d'état	
S.30	Aucun besoin de chaleur du régulateur à 2 points
S.31	Mode été activé
S.33	Protection antigel de l'échangeur thermique active puisque la capsule sous pression n'a pas encore commuté. L'appareil se trouve pendant le temps d'attente de 20 minutes de la fonction de blocage du fonctionnement (uniquement les appareils Turbo).
S.34	Protection contre le gel chauffage activée
S.36	Aucun besoin de chaleur régulateur du régulateur permanent
S.39	L'interrupteur sur la borne du «thermostat de l'installation» s'est coupé
S.42	Contact ouvert du clapet des gaz brûlés au niveau des accessoires
S.51	L'appareil a détecté une sortie de gaz brûlés et se trouve au sein de la durée de tolérance durant 55 s
S.52	L'appareil se trouve pendant le temps d'attente de 20 minutes de la fonction de blocage du fonctionnement en raison de la sortie des gaz brûlés (appareils atmosphériques)

Tab. 4.1 Affichages d'état

5 Elimination des anomalies

5.1 La chaudière ne fonctionne pas

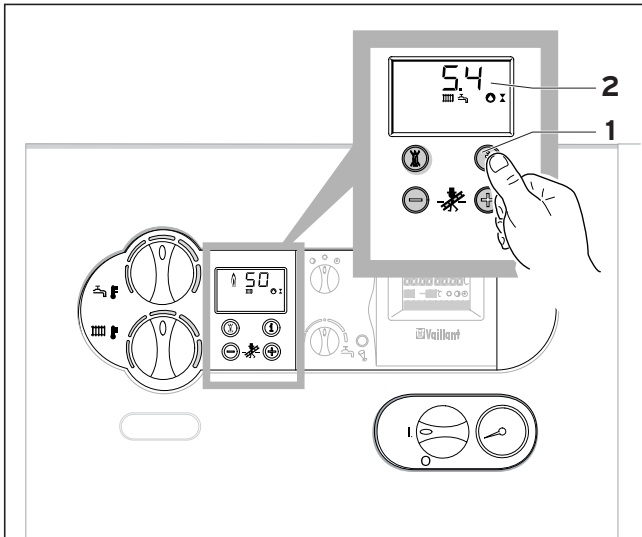


Fig. 5.1 Affichages d'état

Si votre appareil de chauffage ne fonctionne pas, vous pouvez contrôler vous-même les points suivants:

- robinet d'arrêt du gaz ouvert?
- robinets d'arrêts ouverts?
- niveau d'eau / pression de remplissage suffisant(e)?
- alimentation électrique raccordée?
- interrupteur principal enclenché?

Lorsque l'appareil ne fonctionne pas après avoir vérifié ces points, adressez-vous à votre technicien spécialisé.

Fonctionnement de l'eau chaude sanitaire sans problème ; le chauffage ne se met pas en marche

- Demande de chaleur par les régulateurs externes? Contrôlez si les codes d'état S.0 ou S.36 sont affichés. Si c'est le cas, contrôlez les réglages sur l'appareil de régulation puisque celui-ci n'effectue aucune demande de chaleur à l'appareil de chauffage.

5.2 Disfonctionnements au cours du fonctionnement du chauffage

En cas de disfonctionnements sur votre chaudière, un code d'erreur est affiché à l'écran. Avec les messages d'erreurs mentionnés ci-dessous, vous pouvez d'abord essayer de réparer vous-même l'appareil.



Attention! Pour les autres erreurs ou en cas d'autres dysfonctionnements dans votre installation de chauffage, une entreprise spécialisée agréée doit être appelée afin d'effectuer des contrôles.

5.2.1 Message d'erreur F.28 ou F.29

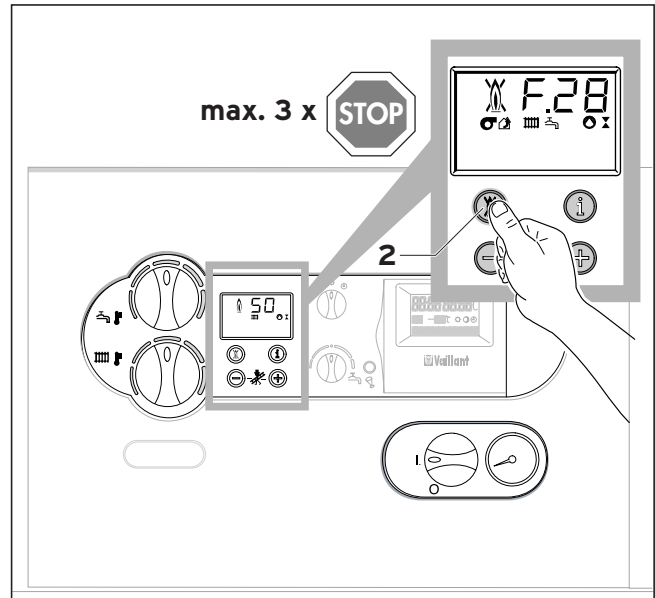


Fig. 5.2 Elimination des pannes

Si au bout de 3 tentatives d'allumage, le brûleur ne s'allume pas, l'appareil ne se met pas en marche et passe sur «Anomalie». Les codes d'erreur «F.28» ou «F.29» sont alors affichés à l'écran.

- Contrôlez d'abord si le dispositif d'arrêt est ouvert dans la conduite de gaz.

Un nouvel allumage automatique ne peut être effectué qu'après avoir effectué une «élimination des pannes».

- Appuyez pour cela sur le bouton de suppression des anomalies (2) et maintenez-le appuyé pendant une seconde env.



Danger!

Lorsque votre chaudière ne fonctionne pas après la troisième tentative de suppression de l'anomalie, vous devez demander l'intervention d'un installateur compétent à des fins de contrôle.

5 Elimination des anomalies

5.2.2 Message d'erreur F.20

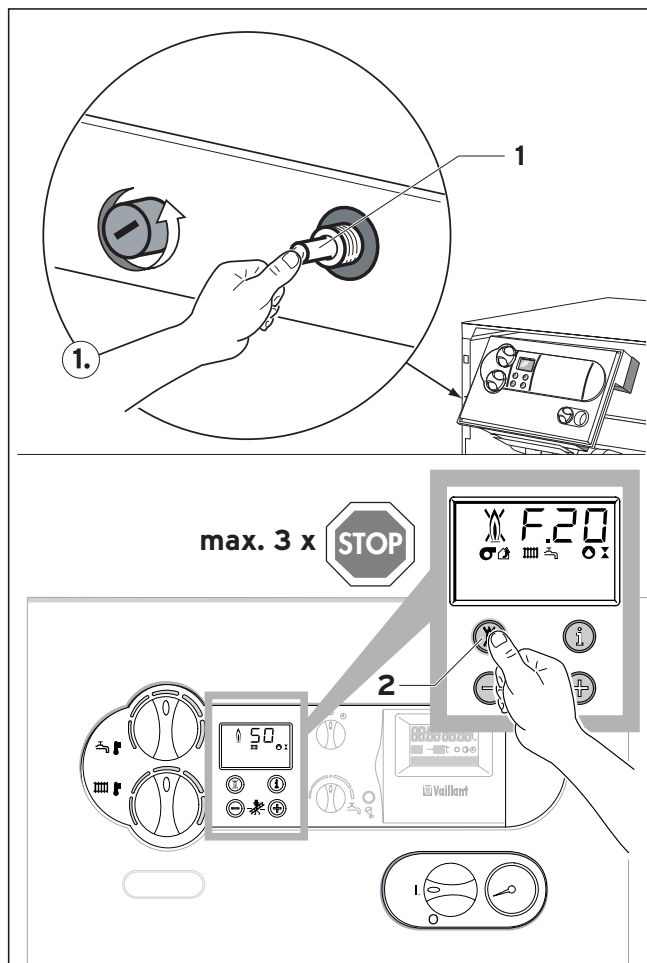


Fig. 5.3 Déverrouillage après une coupure du limiteur

Votre chaudière est équipée d'un limiteur de température de sécurité (STB) qui arrête la chaudière automatiquement lorsque la température est trop élevée.

F.20 = température trop élevée / le limiteur s'est déclenché

- déverrouillage manuel sur le limiteur
- élimination de l'anomalie sur le circuit électronique

Pour supprimer l'anomalie, l'habillage du panneau avant doit être retiré et le limiteur doit être déverrouillé manuellement en appuyant sur l'ergot (1). Puis le circuit électronique doit être réinitialisé en appuyant sur la touche (2).



Attention!

Lorsque le message d'erreur F.20 s'affiche à nouveau, une entreprise spécialisée agréée doit être appelée à des fins de contrôle.

5.2.3 Message d'erreur F.36

Les appareils atmoVIT - turboVIT combi Vaillant sont équipés d'un capteur des gaz brûlés. En cas d'évacuation non correcte des gaz brûlés, l'appareil commute afin d'empêcher le reflux des gaz brûlés dans le local d'implantation de la chaudière. Le message d'erreur «**F.36**» apparaît à l'écran. L'appareil se remet en service automatiquement au bout de 15 à 20 minutes après sa coupure.

En cas de coupure renouvelée (max. 3 essais d'allumage), l'appareil ne se remet pas en service. Le message d'erreur «**F.36**» apparaît à l'écran.



Danger!

Lorsque l'appareil ne refonctionne pas après la troisième tentative de suppression de l'anomalie, vous devez demander l'intervention d'une entreprise spécialisée agréée à des fins de contrôle.

6 Entretien et maintenance

6.1 Entretien

Nettoyez l'habillage de votre appareil avec un chiffon humidifié et un peu de savon. N'utilisez pas de produits abrasifs ou de nettoyage qui pourraient endommager l'habillage ou les éléments de commande en plastique.

6.2 Inspection / Maintenance

Après un certain temps de fonctionnement, chaque machine nécessite un entretien et une maintenance afin de garantir un fonctionnement toujours sûr et fiable. Des maintenances régulières permettent un fonctionnement possible permanent, entraînent une fiabilité et une importante durée de vie de votre appareil atmoVIT Vaillant.

Un appareil de chauffage bien entretenu fonctionne avec un rendement meilleur et de manière plus économique.

Une inspection / maintenance **annuelle** de l'appareil est nécessaire pour un fonctionnement possible permanent, une fiabilité constante et une importante durée de vie.



Danger!

N'essayez jamais d'effectuer vous-mêmes les travaux de maintenance ou les réparations sur votre appareil de chauffage. Demandez l'intervention d'une entreprise spécialisée agréée. Nous recommandons la signature d'un contrat de maintenance. Une maintenance négligente peut influencer sur la sécurité de fonctionnement de l'appareil et entraîner des dommages corporels et matériels.

6.3 Affichage d'un besoin de maintenance

Le technicien spécialisé peut régler un affichage d'un besoin de maintenance sur votre chaudière.

Lorsque cette fonction est activée, l'affichage «**SER**» apparaît à l'écran de votre chaudière dès qu'une maintenance est nécessaire.

Lors de l'apparition de cet affichage, informez-en votre technicien spécialisé et faites effectuer la maintenance. Lorsque la fonction n'est pas activée et qu'aucune consignes de maintenance n'est affichée, une maintenance de votre chaudière est nécessaire au moins une fois par an (voir également le chapitre 6.2).

6.4 Contrôle de la pression de remplissage de l'installation

Pour un fonctionnement parfait de l'installation de chauffage, l'aiguille du manomètre doit se trouver entre 0,75 et 2,0 bars pour la pression de remplissage lorsque l'installation est froide. Si elle se trouve en dessous de 0,75 bars, remettez de l'eau dans l'installation.

Si l'installation de chauffage est montée sur plusieurs étages, il est peut-être nécessaire de régler des valeurs plus élevées pour le niveau d'eau de l'installation sur le manomètre. Demandez à votre entreprise spécialisée.

6.5 Remplissage de l'appareil / l'installation de chauffage



Attention!

Utilisez pour le remplissage de l'installation de chauffage uniquement de l'eau du robinet propre.

L'addition d'agents chimiques, tels que des antigels ou des produits anticorrosifs (inhibiteurs), est interdite.

Pour remplir et compléter le niveau d'eau de l'installation de chauffage, vous pouvez utiliser de l'eau normale du robinet. Dans certains cas exceptionnels, il existe des qualités d'eau non adaptées au remplissage de l'installation de chauffage (eau trop corrosive ou trop calcaire). Demandez conseil dans un tel cas à votre installateur.

BE: L'installation doit être prévu d'un set de remplissage pour remettre à pression l'installation de chauffage:

FR: Pour un remplissage aisé de l'installation, votre appareil atmoVIT - turboVIT combi Vaillant est équipé d'un disconnecteur.

- Ouvrez toutes les soupapes thermostatiques de l'installation.
- Ouvrez lentement le robinet de remplissage et remplissez d'eau jusqu'à ce que la pression nécessaire à l'installation soit obtenue sur le manomètre.
- Fermez le robinet de remplissage.
- Purgez tous les radiateurs.
- Contrôlez encore une fois ensuite la pression de remplissage de l'installation (si nécessaire, renouveler le procédé de remplissage).

6.6 Travaux de mesure et de contrôle effectués par le ramoneur

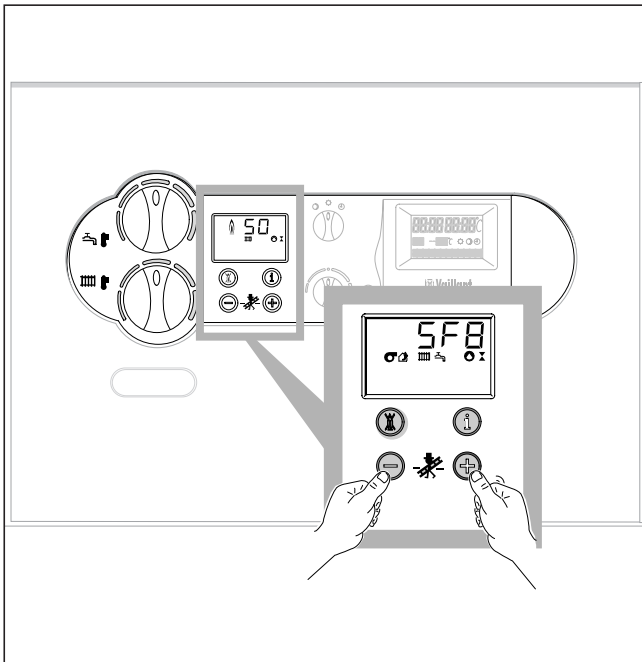


Fig. 6.1 Activation du mode Ramoneur

Afin de commuter l'atmoVIT sur la puissance maximale de chauffage pour des travaux de mesure, procédez de la manière suivante:

- Activez le mode Ramoneur en appuyant simultanément sur les touches «+» et «-» du système DIA.
 - Procédez aux mesures après deux minutes d'attente minimum de fonctionnement de l'appareil.
 - En appuyant simultanément sur les touches «+» et «-», vous pouvez quitter à nouveau le mode Mesure.
- Si aucune touche n'est enfoncée pendant 15 minutes, le mode Mesure s'arrête également automatiquement.

7 Garantie d'usine

Les conditions de garantie valables se trouvent sur la carte de garantie fournie.

Pour Belgique:

La garantie est d'application pour autant que les conditions suivantes aient été remplies:

1. L'appareil doit avoir été installé par un professionnel qualifié qui, sous son entière responsabilité, aura veillé à respecter les normes et réglementations en vigueur pour son installation.
2. L'appareil doit être muni du label attestant qu'il a été agréé par les instances officielles reconnues en Belgique.
3. Seuls les techniciens d'usine Vaillant sont habilités à effectuer les réparations ou les modifications apportées à un appareil au cours de la période de garantie afin que celle-ci reste d'application. Si d'aventure une pièce non d'origine devait être montée dans un de nos appareils, la garantie Vaillant se verrait automatiquement annulée.
4. Afin que la garantie puisse prendre effet, la fiche de garantie doit être dûment complète, signée et affranchie avant de nous être retournée au plus tard quinze jours après l'installation!

La garantie n'entre pas en ligne de compte si le mauvais fonctionnement de l'appareil devait être provoqué par un mauvais réglage, par l'utilisation d'une énergie non adéquate, par une installation mal conçue ou défectueuse, par le non-respect des instructions de montage jointes à l'appareil, par une infraction aux normes relatives aux directives d'installation, de types de locaux ou de ventilation, par négligence, par surcharge, par les conséquences du gel ou de tout usure normale ou pour tout acte dit de force majeure. Dans un tel cas, il y aurait facturation de nos prestations et des pièces fournies. Lorsqu'il y a facturation établie selon les conditions générales du service d'entretien, celles-ci est toujours adressée à la personne qui a demandé l'intervention ou/et la personne chez qui le travail a été effectué sauf accord au préalable et par écrit d'un tiers (par ex. locataire, propriétaire, syndic ...) qui accepte explicitement de prendre cette facture à sa charge. Le montant de la facture devra être acquitté au grand comptant au technicien d'usine qui aura effectué la prestation. La réparation ou le remplacement des pièces durant la période de garantie n'entraîne pas une prolongation de la dite garantie.

La mise en application de la garantie exclut tout paiement de dommages et intérêts pour tout préjudice généralement quelconque.

Pour tout litige, sont seuls compétents les tribunaux du district du siège social de notre société.

Veuillez lire également la carte de garantie joint à la chaudière!

Pour la France:

Vaillant Sarl, filiale en France de Vaillant GmbH, constructeur, assure la garantie des appareils Vaillant dans le cadre de la législation en vigueur (Loi 78-12 du 4/01/78).

L'appareil que vous venez d'acquérir doit être installé par une entreprise qualifiée, suivant les règles de l'art, les normes en vigueur ainsi que les prescriptions particulières figurant sur la notice d'installation. En outre, son utilisation doit être correcte et ceci conformément à notre notice d'emploi. Dans ces conditions, une garantie de deux ans contre tout vice de fabrication ou défaut de matière courra à compter de la première date de mise en service effectuée par un professionnel qualifié (logement occupé ou vacant). Cette garantie de deux ans est obligatoirement subordonnée à un entretien annuel effectué par un professionnel qualifié et ce, dès la première année d'utilisation (circulaire ministérielle du 09/08/78; JO du 13/09/78).

La garantie couvre la réparation ou le remplacement pur et simple des pièces reconnues par nous comme défectueuses à l'origine, et ce, si nécessaire, après retour en nos locaux pour examen.

Garantie complémentaire Vaillant France Sarl (utilisez votre carnet d'entretien) pour les appareils installés en France métropolitaine. Une garantie complémentaire pièces (hors main d'oeuvre et déplacement) de 3 ans sur le corps de chauffe et le brûleur vous sera accordée par Vaillant France Sarl si:

- l'installation est faite par un professionnel du réseau technique Vaillant, si la chaudière est conforme aux normes FR
- la souscription d'un contrat d'entretien annuel a été faite dès la première mise en route (professionnel qualifié de réseau technique Vaillant)

La garantie ne saurait être retenue:

- en raison d'une mauvaise installation de l'ensemble chauffage ou d'installation non conforme, ainsi qu'en cas de fonctionnement défectueux de la chaudière résultant d'un usage anormal ou abusif, d'une insuffisance d'entretien ou d'une inadaptation au gaz utilisé.
- d'une manière non limitative, suite à des détériorations provenant d'une mauvaise ventilation du local, d'un tirage défectueux, d'écoulement d'eau de condensation de la cheminée dans l'appareil, de phénomènes de corrosion liés ou non à l'incorporation de produits additifs dans le circuit de chauffage, ou dans le local d'installation de l'appareil, du gel de l'installation, de variations anormales de tension ou d'un mauvais branchement électrique.

Le circulateur incorporé n'est garanti que s'il n'a jamais été démonté.

La garantie cesse dans le cas où l'appareil a fait l'objet d'une réparation ou d'une modification par une intervention étrangère à nos services ou à nos mandataires. La garantie ne saurait ouvrir droit à une indemnité pour quelque cause que ce soit. En cas de litige, les tribunaux du siège de notre société sont seuls compétents.

La présente garantie n'exclut pas le bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale prévue par l'article 1641 du Code Civil.

Vaillant S.A.R.L.

Zone Europarc ■ 13, Rue Claude Nicolas Ledoux
F-94045 Créteil Cedex
Téléphone: 01 45 13 51 00 ■ Fax: 01 45 13 51 02

Vaillant Belgique/België

n. v. Vaillant s. a. ■ Rue Golden Hope 15 ■ B-1620 Drogenbos
Centrale: Tel. 02/334 93 00 ■ Fax 02/334 34 68
Verkoop-Vente: Tel. 02/334 93 12 ■ Fax 02/378 93 19